

IFPRA NORMANDIE

Pôle apprentissage

AIDES AUX APPRENTIS
Rentrée 2023-24



HÉBERGEMENT

Hébergement en dehors de l'internat de l'établissement de formation

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aide à la location ACTION LOGEMENT <u>Aide Mon job, Mon logement Action Logement</u>	Montant maximum de 100 euros mensuels, déduction faite de l'APL, justifiée ou évaluée, attribuée pour toute la période de formation professionnelle, pour une durée maximale de 3 ans.	ACTION LOGEMENT	Consulter : <u>Aide Mon job, Mon logement Action Logement</u> Envoyer un message : <u>contact.normandie@actionlogement.fr</u>	Jeunes de moins de 30 ans (<i>la demande d'aide doit être déposée au plus tard le jour de leur trentième anniversaire</i>) en formation professionnelle dans une entreprise du secteur privé non agricole, à la date de la demande d'aide. - Sous contrat d'apprentissage ou - sous contrat de professionnalisation.	Demande à présenter dans un délais de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation. Si la formation porte sur plusieurs exercices, la date de démarrage pourra être la date de début d'un exercice, sans nécessairement être le premier exercice. L'occupation doit être liée à une période de formation. <i>Sous réserve de fonds encore disponibles.</i>

Hébergement à l'internat de l'établissement de formation

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Internat Demi-pension	L'apprenti peut bénéficier des services de la demi-pension et de l'internat de l'établissement de formation.	UFA/EPLÉ (Lycée)	Auprès des services de l'Intendance de l'établissement de formation		Prendre connaissance des modalités appliquées par l'établissement de formation
Frais d'hébergement par nuitée	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti(e) les nuitées passées au sein de l'établissement de formation dans la limite du plafond de 6€/nuitée .	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e) bénéficiant de l'internat	S'applique uniquement sur les périodes en établissement de formation



RESTAURATION

Restauration au sein de l'établissement de formation

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Frais de restauration par repas	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti(e) les repas pris au sein de l'établissement de formation dans la limite d'un plafond de 3 €/repas.	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e) prenant ses repas à la restauration scolaire	Prendre connaissance des modalités appliquées par l'établissement de formation



PREMIER ÉQUIPEMENT

Premier équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation lorsque celle-ci requiert un équipement professionnel spécifique. Il se justifie par son caractère individuel, personnel et indispensable à la formation. (3^o de l'article D.6332-83 du code du travail)

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Premier équipement	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti(e) le premier équipement dans la limite d'un plafond de 500 € .	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e)	Le premier équipement est choisi et fourni par l'établissement et sous réserve d'éligibilité accordée par l'OPCO

Point de vigilance : *Pour certaines formations du Tertiaire notamment, il n'y a pas toujours de premier équipement pédagogique professionnel spécifique éligible à cette aide par les OPCO.*



TRANSPORT

Permis de conduire

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aide au permis de conduire de 500 €	https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/aide-permis-CFA	ÉTAT	Se rapprocher de l'établissement de formation pour demander le formulaire de sollicitation	Être apprenti(e) et être âgé de 18 ans au moment de la demande.	Uniquement Permis B (VL)

Trajet en train

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
<p>TRANSPORT Abonnement Élèves Etudiants Apprentis (AEEA)</p>	<p>Pour les déplacements quotidiens sur le réseau TER normand, l'apprenti(e) peut bénéficier d'un abonnement sur son parcours domicile-études, jusqu'à 75% de réduction.</p>	<p>SNCF</p>	<p>Pour obtenir l'AEEA : un certificat de scolarité ou le formulaire SNCF rempli par le proviseur du lycée + 2 photos d'identité récentes + 1 pièce d'identité</p> <p>Toutes ces informations sont à retrouver sur le site https://www.ter.sncf.com/normandie/abonnements/tous-les-abonnements/abonnement-tempo-eleves-etudiants-apprentis</p> <p>Deux numéros de téléphone pour joindre le service SNCF si besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 09 69 36 75 75 pour des questions concernant l'abonnement - 26 ans - 0800 801 801 pour l'abonnement élève, étudiant, apprenti 	<p>Valable pour les moins de 23 ans</p>	<p>Simulation sur le site, sur un trajet donné.</p>



AIDES SOCIALES

Caisse d'allocations familiales (CAF)

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
PRIME D'ACTIVITÉ	La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Les apprentis et les stagiaires en contrat de professionnalisation peuvent en bénéficier.	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	Démarche à effectuer sur le site de la CAF Consulter : La Prime d'activité Bienvenue sur Caf.fr	Avoir au moins 18 ans et percevoir durant au moins 3 mois, un salaire minimum de 1047,45 € net par mois	
Aides financières spécifiques	Le salaire versé à l'apprenti(e) est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances. Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti(e), si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé à un pourcentage du SMIC. Comme tout(e) jeune salarié(e), l'apprenti(e) peut bénéficier d'allocations d'aide au logement et d'un accès privilégié aux foyers jeunes travailleurs.	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	Par la famille du jeune	Être inscrit(e) dans l'établissement	Tarifcation à l'unité ou à la semaine, selon le calendrier de l'alternance

Bourse communale et Fonds Social Apprenti


Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Bourses communales aux étudiants et apprentis	Certaines communes attribuent une bourse aux étudiants et apprentis demeurant sur la commune et fréquentant des établissements d'enseignement supérieur ou d'apprentissage publics ou privés.	MAIRIE DE VOTRE COMMUNE	Les dossiers de demande sont à retirer au secrétariat du CCAS de votre ville.	Le montant de cette bourse communale est calculé en fonction des ressources des parents.	
Fonds Social Apprenti	Aides financières ponctuelles pour palier à des difficultés de paiement par l'apprenti (restauration, hébergement, acquisition de livres scolaires, contribution voyage scolaire, ...)	IFPRA Pôle apprentissage	Se rapprocher de l'établissement de formation	Demande motivée et signée du chef d'établissement adressée à l'IFPRA Pôle apprentissage	Aucun virement directement sur le compte du jeune.



MOBILITÉ EUROPÉENNE - INTERNATIONALE

S'enrichir d'une expérience professionnelle à l'étranger

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aide à la mobilité européenne et internationale	<p>Forfait accordé par l'OPCO pour couvrir les frais engagés pour une mobilité.</p> <p>Dans certains cas, aide européenne.</p>	<p>OPCO et éventuellement ERASMUS +</p>	<p>Se rapprocher de l'établissement de formation</p>	<p>Prise en charge frais déplacement, hébergement. Demande à formuler avant le départ.</p>	<p>Renseignements auprès de Guillaume HOLARD, Référent mobilité au Pôle apprentissage (guillaume.holard@ac-normandie.fr)</p>



LOISIRS - CULTURE

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
<p>ATOUTS NORMANDIE Loisirs éducatifs, culturels et sportifs</p>	<p>Destinée à tous les jeunes de 15 à 20 ans, elle permet d'obtenir des réductions sur les spectacles, le cinéma, le transport, la pratique sportive et artistique.</p>	<p>CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE</p>	<p>Depuis le site : https://atouts. normandie.fr/b eneficiaires/Vi ews/Accueil.as px</p>	<p>Renseignement par mail depuis le site internet</p>	<p>L'adhésion est de 10 €</p>
<p>Pass Culture : « Découvrir la Culture autour de chez toi »</p> <p>https://pass.culture.fr</p>	<p>Avec le pass Culture, possibilité d'utiliser le montant attribué pour des offres publiées sur le site (livres, places de concert, de théâtre, de cinéma, de spectacle,...)</p>	<p>ÉTAT</p>	<p>Démarche à effectuer Entre 15 et 17 ans, se connecter à la plateforme d'EduConnect (demander les identifiants au lycée) ; Si 18 ans, directement en complétant le dossier sur la plateforme via l'application https://pass.cultur e.fr/nosapplicatio ns/</p>	<p>Avoir entre 15 et 18 ans</p> <p>Résider en France métropolitaine ou d'Outre-mer (sont éligibles aussi les jeunes n'ayant pas la nationalité française, mais vivant en France depuis au moins 1 an)</p>	

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
CARTE DES MÉTIERS	A l'identique d'une carte étudiant, sur présentation de cette carte vous pouvez bénéficier de tarifs réduits préférentiels.	IFPRA Pôle apprentissage	Remise par l'établissement de formation	Être apprenti(e)	Valable toute la durée du contrat d'apprentissage (de 6 mois à 3 ans)



SPÉCIFICITÉ ACTIVITÉS BTP

Secteur du Bâtiment, si entreprise adhérente à PRO BTP

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aide au permis de conduire cumulable à celle d'Etat, et pouvant aller jusqu'à 600 € maximum	https://www.probtp.com/part/apprenti/aide-permis.html	PRO BTP	Se rapprocher de l'établissement de formation pour compléter le formulaire	Être apprenti(e) dans le bâtiment	L'entreprise doit être adhérente chez PRO BTP
Mutuelle, assurance habitation, prêt, vacances,...	https://www.probtp.com/part/apprenti.html	PRO BTP	Démarches à effectuer sur le site internet. Pour la mutuelle, se rapprocher de l'entreprise.	Être apprenti(e) dans le bâtiment	L'entreprise doit être adhérente chez PRO BTP



IFPRA – PÔLE APPRENTISSAGE
2, rue du docteur Fleury, 76132 Mont Saint Aignan
cfa-academique@ac-normandie.fr
Secrétariat : 02 32 08 96 61

www.cfa-academique-normandie.fr

